



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 011 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 14 juin 2006

—
Président

M. Kevin Sorenson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mercredi 14 juin 2006

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): En conformité du paragraphe 108(2) du Règlement, la séance du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, qui étudie le rôle du Canada lors d'interventions internationales complexes en mettant l'accent sur les efforts du Canada en Haïti, est ouverte.

Dans le contexte de notre étude sur Haïti, nous entendrons, au cours de la première partie de la séance d'aujourd'hui, M. Boyd McBride, directeur national, SOS Villages d'Enfants Canada, et M. Stefan Paquette, directeur, Programmes outre-mer.

Nous entendrons également M. John W. Graham, président du conseil d'administration de la Fondation canadienne pour les Amériques.

Nous sommes impatients d'entendre vos commentaires et observations.

Normalement, nous commençons nos travaux en accordant une quinzaine de minutes à nos invités. Ensuite, nous passons à une période de questions au cours de laquelle chaque député dispose de cinq minutes, ce qui inclut la question et la réponse. Nous avons donc intérêt à être concis dans nos questions.

Bienvenue au comité. Vous avez la parole.

M. Boyd McBride (directeur national, SOS Villages d'Enfants Canada): Merci beaucoup, monsieur le président et membres du comité. Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole devant vous au sujet d'Haïti et de ses vastes ramifications pour la politique étrangère du Canada.

Stefan Paquette et moi-même sommes ici pour représenter SOS Villages d'Enfants, comme vous venez de le mentionner, monsieur le président.

SOS est le plus grand organisme caritatif au service des orphelins dans le monde, et SOS Villages d'Enfants Canada est une petite composante dans cette grande organisation internationale. J'aimerais vous faire connaître notre organisation et son action en Haïti, et ensuite, formuler certaines observations sur l'évolution des rapports entre Haïti et le Canada, dont nous sommes témoins.

SOS Villages d'Enfants a été fondé en Europe de l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale, qui a laissé là-bas dans son sillage un très grand nombre d'enfants orphelins. À l'heure actuelle, notre organisme est présent dans 132 pays dans le monde, y compris Haïti. Toute notre oeuvre est axée sur les enfants à risque, principalement ceux qui n'ont rien ni personne vers qui se tourner. Malheureusement, je dois dire que nous sommes plus occupés que jamais.

Nous faisons ce que les intervenants du milieu du développement appellent communément un travail de réduction de la pauvreté, un travail de développement communautaire — ou de renforcement de

la famille, comme nous le disons souvent — dans nos centres sociaux et dans nos “villages”, qui sont des regroupements de maisons dans lesquelles grandissent des enfants orphelins et abandonnés. Nous administrons aussi des jardins d'enfance, des écoles, des centres de formation professionnelle, des cliniques médicales; autrement dit, tout un éventail d'établissements dont la mission est de contribuer à développer des êtres humains complets. SOS n'est donc pas uniquement un programme d'alimentation ou une réponse d'urgence; son objectif est de faire de ces enfants de jeunes adultes complets. L'an dernier, l'organisation a aidé environ 800 000 bénéficiaires un peu partout dans le monde.

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur Haïti. Nous savons qu'Haïti est un pays qui a connu bien des troubles. John et moi parlions à l'instant des turbulences qui agitent le pays depuis de nombreuses années maintenant. Nous espérons que l'élection récente de René Préval assurera une certaine stabilité, qui est des plus nécessaires, et dont bénéficierait notre organisation, ainsi que toutes les autres ONG oeuvrant en Haïti.

Comme nous travaillons en Haïti depuis 1979, nous sommes bien ancrés dans le pays. Nous avons des employés locaux et nous sommes administrés comme une organisation non gouvernementale locale. En Haïti, nous gérons deux SOS Villages, une demi-douzaine d'écoles, deux centres jeunesse, quatre programmes de réduction de la pauvreté; autrement dit, toute une gamme d'activités auxquelles vous seriez sans doute très fiers d'être associés.

La crise des quelques dernières années a compromis la capacité du gouvernement de remplir son mandat efficacement dans le pays. Nous avons fait l'expérience de cette crise de première main. Un employé de SOS Haïti a été kidnappé et deux de nos véhicules ont été volés l'an dernier seulement.

La situation qui règne présentement à Haïti a incité notre organisation à se recentrer légèrement. Sans abandonner les enfants à risque, nous nous sommes tournés vers des programmes dits de soulagement de la pauvreté, en marge de nos activités traditionnelles de type village. Une partie de notre action consiste en un travail exemplaire de prestation de services communautaires. Nous intervenons également dans le domaine de l'éducation, plus précisément la formation professionnelle. Nous offrons aussi aux jeunes Haïtiens d'autres services essentiels pour les aider à devenir des adultes qui pourront apporter à leur tour une contribution à leurs communautés.

Il y a quatre grands points que je veux aborder avant que nous passions aux questions. Premièrement, nous croyons que le Canada doit continuer de jouer un rôle actif en Haïti. J'ai le sentiment que le nouveau gouvernement est résolu à maintenir son engagement à cet égard. Le Canada se targue d'avoir avec Haïti une relation spéciale de longue date qui s'explique par de multiples raisons : liens économiques, politiques, géographiques et même linguistiques. Aujourd'hui, le Canada compte une imposante communauté haïtienne, ce qui vient confirmer cette notion des liens qui unissent nos pays.

D'après ce que nous savons, le gouvernement du Canada joue maintenant un rôle de chef de file dans le projet pilote de l'OCDE, ce que nous appuyons. Je n'en connais pas les détails, mais ce projet pilote qui vise à concrétiser les « Principes pour un bon engagement international dans les États fragiles » pourrait être très enthousiasmant pour Haïti, et aussi pour nous tous, qui en surveillerons l'évolution.

Mon deuxième point, c'est que nous croyons qu'Haïti représente véritablement une belle occasion pour le Canada de faire plusieurs choses : implanter un nouveau modèle intégré de soutien et d'engagement; démontrer sa volonté de rehausser le niveau de vie dans l'hémisphère occidental; aider les citoyens les plus pauvres du pays le plus pauvre du monde, qui est situé dans notre arrière-cour; et reconnaître qu'il faudra consentir un engagement sérieux à long terme, et y mettre le temps, pour espérer obtenir des résultats concrets.

Il n'y aura pas de miracle dans ce dossier, et il n'y aura certainement pas de solution rapide. Nous sommes très conscients de cela en raison de notre longue présence dans le pays.

Enfin, c'est aussi une occasion de collaborer avec d'autres États-nation intéressés, avec des organismes multilatéraux et avec des ONG internationales comme la nôtre. Même dans un petit pays comme Haïti, on ne peut pas vraiment s'attendre à ce que le gouvernement du Canada apporte à la table toutes les ressources nécessaires pour réaliser le type de succès et de développement que nous souhaitons tous.

Mon troisième point est le suivant. Pour pouvoir saisir ce que je considère être une occasion en or, je pense que le Parlement actuel et le nouveau gouvernement devront faire deux choses. Il leur faudra veiller à ce que les nombreux ministères et organismes gouvernementaux susceptibles de contribuer à relever ce défi s'engagent à véritablement collaborer. Nous n'arriverons à rien si nous nous retrouvons au bout du compte avec des silos et des fiefs. On ne peut accepter qu'un groupe ou un organisme gouvernemental en particulier prenne des décisions unilatérales.

La seconde chose que le gouvernement doit faire, à mon avis, c'est continuer d'apporter davantage de ressources à la table et examiner des façons novatrices d'encourager les autres nations, les ONG, les bailleurs de fonds multilatéraux à hausser d'un cran leurs efforts et à aligner leurs contributions sur celles — généreuses — du gouvernement du Canada.

Mais il ne suffira pas d'appliquer de bons programmes de gouvernement à gouvernement. Je ne pense pas que des programmes axés sur la bonne gouvernance et la sécurité soient suffisants. Ils sont absolument nécessaires, mais insuffisants. Il faudra faire plus, beaucoup plus, de développement communautaire de base à Haïti. L'Association villages d'enfants SOS Haïti n'est qu'une des nombreuses organisations qui devront obtenir beaucoup plus de soutien si l'on veut redresser la situation dans ce pays, comme beaucoup d'entre nous le souhaitent.

Il nous faudra aussi élaborer, en partenariat avec le gouvernement d'Haïti et d'autres parties intéressées, une vision collective et nécessairement inspirante des résultats que ce que nous souhaitons voir d'ici cinq ou dix ans dans ce pays. Si nous pouvons élaborer une vision, et ensuite, y consacrer les ressources nécessaires pour la concrétiser, nous aurons sans doute beaucoup plus de succès qu'en appliquant des mesures ponctuelles.

Mon dernier point — j'ai dit que j'en avais quatre —, c'est que SOS Villages d'Enfants souhaite vivement faire davantage de travail de développement communautaire à Haïti auprès de familles à risque. Certaines qualifient cela de travail de réduction de la pauvreté, mais pour notre part, nous parlons de renforcement de la famille. Quoi qu'il en soit, nous avons essentiellement besoin d'un financement et d'un soutien technique à l'appui du travail que notre organisation a fait et continuera de faire pendant encore bien des années à venir.

À SOS Canada, nous sommes disposés à nous lancer dans ce créneau, sous l'égide de notre fédération internationale, si nous pouvons travailler en partenariat avec le gouvernement canadien. À mon avis, cela représente une occasion formidable.

Historiquement, en Haïti et dans les 131 autres pays dans le monde où nous sommes présents, notre action a été centrée sur les enfants et les adolescents à risque, et cela demeurera le point de convergence de nos efforts en Haïti au cours des 25 ou 50 prochaines années.

Voilà qui met fin à ma déclaration liminaire, et j'espère que Stefan et moi-même pourrions répondre à vos questions ou peut-être engager la discussion avec vous.

• (1540)

Le président: Merci beaucoup, monsieur McBride.

M. Graham a un exposé.

M. John Graham (président, conseil d'administration, Fondation canadienne pour les Amériques): Merci.

Comme Boyd l'a dit, nous parlions, avant le début de la séance, de la perspective générale d'Haïti. J'ai visité Haïti pour la première fois il y a plus de 40 ans, à l'époque de « Papa Doc » Duvalier. J'y suis retourné périodiquement pour diverses raisons au fil des années. Malgré quelques rares avancées, ces 40 ou 50 années n'ont pas été très heureuses. À bien des égards, les conditions de vie se sont détériorées au cours de cette période.

L'un des moments où les attentes ont explosé a été l'élection de Jean-Bertrand Aristide, il y a une quinzaine d'années. Ces espoirs ont été rapidement anéantis, et encore une fois aujourd'hui, Haïti vit une période d'attentes élevées. Heureusement, on note quelques — rares — exemples de réussites, mais le fait même qu'il en ait est tellement inhabituel en Haïti que c'est pour nous une raison de nous réjouir modérément.

Contraste bienvenu après cette longue période de frustration, le Canada a enregistré certains succès dans ses efforts pour appuyer la reconstruction en Haïti. Parmi les succès les plus marquants, citons, en décembre 2004, la conférence de Montréal avec la diaspora haïtienne, et aussi, en septembre 2005, la rencontre, au lac Meech, présidée par l'ancien premier ministre Joe Clark, qui a réuni Enrique Iglesias, l'ex-président de la Banque interaméricaine de développement, Robert Greenhill, le président de l'ACDI et un certain nombre de représentants du secteur privé haïtien. Ces deux initiatives, dont le Canada a été l'instigateur, ont ouvert de nouvelles avenues de soutien à la reconstruction d'Haïti en renforçant le rôle d'acteurs non traditionnels.

Le dernier grand succès en date a été les élections. D'ailleurs, le président nouvellement élu, René Préal, a insisté sur l'importance de ces élections lors de sa récente visite ici. Des Haïtiens de tous les horizons du spectre politique haïtien ont assisté à un événement en compagnie de M. Préal. Certains étaient invités, d'autres non, ce qui n'est pas inhabituel. Ce qui était inhabituel, c'est que les diverses factions ne se sont pas lancées mutuellement des injures à la tête.

Auparavant, les événements d'envergure relatifs à Haïti ont presque invariablement été marqués soit par des boycotts ou des manifestations populaires. Cela ne s'est pas produit dans le cas de la visite de M. Préal. C'est un indice qui témoigne que des progrès ont été accomplis et qu'une occasion se présente maintenant. Avec un gouvernement légitimement élu qui jouit d'un appui populaire assez large et le soutien des donateurs, les conditions sont enfin en place pour réaliser des percées au chapitre de la reconstruction. La porte est ouverte, mais elle est fragile et peut se refermer facilement.

J'aimerais maintenant aborder la situation actuelle en Haïti et évoquer plusieurs grands enjeux.

Haïti — et c'est presque un cliché —, est à un point tournant. Le succès des élections et l'installation d'un nouveau gouvernement ont ouvert un créneau extraordinaire, ce qui a eu pour effet de hausser les attentes du peuple haïtien, sans compter celles des centaines de milliers de Haïtiens de la diaspora au Canada et dans d'autres pays. Pour la première fois en plus de dix ans, il y a une lueur au bout du sombre tunnel haïtien. Ce sentiment est partagé par les donateurs. Et pourtant, tout cela risque de disparaître si l'on n'agit pas pour lier ce succès électoral à des améliorations tangibles et visibles des conditions de vie matérielles à Haïti.

● (1545)

Les quatre prochains mois du régime Préal sont critiques. Au cours de cette période, il est essentiel que les Haïtiens puissent constater une amélioration concrète de la situation. À défaut de cela, les critiques du nouveau président pourront se nourrir de la désillusion de la population, et le pays retombera de nouveau en chute libre. Si cela se produit, des investissements considérables, les nôtres compris, auront été perdus, comme l'ont été une bonne partie des sommes que nous avons investies depuis une vingtaine d'années pour tenter de rebâtir Haïti.

Nous avons le choix : prendre les mesures qui s'imposent pour faire avancer les choses ou permettre un recul. La première voie pose un défi de leadership aux donateurs et remet en cause leur bureaucratie centrée sur les processus. Le prix d'un recul est évidemment une instabilité accrue et de nouvelles souffrances pour le peuple haïtien.

De multiples réalisations sont nécessaires. En premier lieu, une amélioration visible de la situation sous la forme de grands ouvrages publics générateurs d'emplois pour montrer que les choses bougent et prouver aux habitants qu'ils sont partie prenante du succès d'un nouveau gouvernement. Ce défi était présent durant le régime de transition de Gérard Latortue, mais la communauté internationale et le gouvernement provisoire n'ont pas fait ce qu'il fallait. Ils n'ont pas lancé un programme de travaux publics créateur d'emplois.

Résultat, de grands pans de la population ont vu leurs conditions de vie stagner ou, en fait, se dégrader. En l'absence d'indices d'une renaissance économique, de nouveaux emplois ou de projets porteurs et rassembleurs pour des zones comme les bidonvilles de Cité Soleil, de vastes segments de la population n'ont pas adhéré à la vision d'une reconstruction politique, sociale et économique et ne se sont pas investis dans le processus.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour élaborer un programme de travaux publics d'envergure. En Haïti, ce ne sont pas les projets qui manquent pour remplir ce rôle : réfection des routes, dégagement du port, cueillette des ordures, logements. Le problème tient en partie au fait que jusqu'ici, la communauté internationale — même si on ne peut lui attribuer tout le blâme — et les donateurs ont vu cette entreprise comme un volet d'une mission normale de prestation d'aide et non pas, comme cela aurait dû être le cas, comme une intervention d'urgence.

La situation en Haïti est critique. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que le processus habituel des mécanismes d'aide ponde leurs programmes bien structurés et issus de soumissions en règle. Nous avons besoin de travailleurs armés de pelles sur le terrain maintenant. Il faut faire le nécessaire pour que cela se produise. Pour y arriver, un leadership politique devra donner l'impulsion, l'aval politique qui permettra aux donateurs de court-circuiter les règles régissant normalement les dépenses. Il faudra aussi du courage politique.

Une campagne d'ouvrages publics d'urgence souffrira inévitablement de certains abus. On ne peut lancer un projet de grande envergure dans un pays comme Haïti — et on ne peut pas toujours le faire ici non plus — sans qu'un scandale quelconque s'y rattache, et si l'on agit précipitamment, le risque d'une dérive s'accroît encore davantage. Mais dans la situation actuelle, c'est un risque qu'il faut courir.

Outre les grands ouvrages, deux autres choses revêtent un caractère impératif et urgent. Premièrement, il ne faut pas que le nouveau gouvernement soit assailli par les demandes figurant sur la liste d'épicerie de chaque donateur. Il est essentiel que les ressources en capital humain du gouvernement soient bonifiées si l'on veut qu'il enregistre des succès dans certains domaines critiques.

Deuxièmement, il est nécessaire d'inculquer à tout le moins un minimum de compétence aux services judiciaires et de sécurité. Cela exigera un niveau de soutien et d'intervention plus élevé que ce qui est envisagé à l'heure actuelle.

Au sujet du premier point, cette occasion sans précédent — presque sans précédent étant donné que nous avions déjà eu une chance avec la première élection d'Aristide, et que nous en avons une autre maintenant — a suscité énormément d'attente et d'enthousiasme parmi les ONG, les organismes d'aide et les Haïtiens. Lorsque pareil phénomène se produit, il est à craindre que cela provoque des attentes irréalistes et irréalisables et que le nouveau gouvernement soit dépassé par les événements.

● (1550)

La nouvelle équipe gouvernementale n'a pas les ressources voulues pour s'acquitter des fonctions normales de base du gouvernement, et encore moins de relever les défis cruciaux et complexes qui vont au-delà de ces fonctions normales.

Il faudra faire des choix difficiles. Le nouveau gouvernement a annoncé qu'il allait faire de l'éducation une priorité. Les autres dossiers prioritaires, comme nous l'avons mentionné, devront être la sécurité et la création d'emplois. Cela signifie que la protection de l'environnement, les négociations commerciales et d'autres dossiers devront, pour l'instant, être mis en veilleuse, à l'exclusion des activités dont Boyd a parlé qu'il ne faut certainement pas ralentir.

Il existe des modèles qui passent par le recrutement dans la diaspora. Un très bon modèle est présentement utilisé auprès de la diaspora afghane, sous les auspices de l'Organisation internationale de la migration, et pourrait peut-être servir de guide.

J'ai mentionné la sécurité, un aspect absolument fondamental. C'est uniquement en rehaussant la sécurité que l'on pavera la voix au retour des investissements, investissements qui favoriseront la création d'emplois, l'apaisement des tensions et un mieux-être généralisé.

Les donateurs devront envisager de modifier la composition des forces des Nations Unies en Haïti. Ces forces qui ont été initialement rassemblées à la hâte se sont révélées dans une certaine mesure inappropriées pour la mission qu'elles devaient remplir. Au lieu de confier la répression des émeutes à des forces militaires ordinaires, on a besoin, à l'évidence, d'unités policières ou militaires d'intervention tactique possédant la formation spécialisée, l'expérience et la capacité de mener à bien des interventions délicates en milieu urbain.

En outre, la mission des Nations Unies doit être autorisée à recueillir des renseignements sur les transmissions. L'absence de renseignements sur les transmissions accroît sensiblement le risque pour les forces onusiennes et les civils lorsque des opérations se déroulent dans des zones urbaines densément peuplées.

L'été dernier, j'ai eu un certain nombre de conversations avec des agents de la GRC précisément à ce sujet en Haïti.

La réforme de la police et la bonification de l'appareil judiciaire haïtien sont des objectifs tout aussi importants. Il existe un lien de causalité entre la corruption et la faiblesse des salaires, et il est peu probable que l'on constate des améliorations au sein des institutions judiciaires et des forces de sécurité haïtiennes tant que leurs agents ne seront pas mieux rémunérés.

Cette hausse salariale devra évidemment correspondre à la capacité de payer du gouvernement d'Haïti. En principe, les salaires devraient être proportionnels aux ressources disponibles, mais en réalité, ils ne le seront pas. Cela signifie qu'étant donné les ressources limitées du gouvernement haïtien, les donateurs internationaux devront sans doute absorber une partie de cette dépense pendant un certain temps à l'avenir.

À moins de prendre ces mesures, notre optimisme n'a pas de raison d'être. Rebâtir un État fragile ou en déroute n'est ni facile ni peu coûteux, que ce soit en termes financiers ou politiques. Et pourtant, dans le passé, nous avons oublié cette réalité lorsque nous avons tenté de contribuer à la reconstruction d'Haïti. Pour ce qui est des contributions financières, une part considérable du fardeau est assumée par la diaspora haïtienne. Il est intéressant de noter que la diaspora dépense annuellement quatre à six fois plus que les donateurs internationaux.

Une occasion s'offre à nous, et j'espère que nous aurons la volonté de la saisir et d'en tirer le maximum.

Merci beaucoup.

Il y a en ce moment dans le ciel d'Haïti quelques autres éclaircies dont je pourrais vous parler.

• (1555)

Le président: Nous sommes toujours friands de bonnes nouvelles, particulièrement dans le cas d'Haïti, où elles se sont faites plutôt rares. Peut-être certaines d'entre elles feront-elles surface au cours de la période de questions.

Nous allons commencer le premier tour de table.

Monsieur Patry, vous avez cinq minutes.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Merci beaucoup.

Merci, monsieur Graham.

Premièrement, nous apprécions toujours le travail de la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL), ainsi que votre analyse. Si vous avez des commentaires à faire maintenant au sujet d'Haïti, le comité serait très heureux de les entendre.

Monsieur Paquette et monsieur McBride, vous avez parlé de SOS et du travail de cet organisme en Haïti, mais vous avez aussi ajouté dans votre déclaration que vous souhaitiez vivement élargir votre champ d'action. Je savais que votre organisation travaillait à l'échelle internationale, mais j'ignorais qu'elle était présente en Haïti. Je suis allé en Haïti à maintes reprises. Nous avons rencontré, mes collègues et moi, des représentants d'ONG, l'ancien premier ministre, etc.

Vous avez parlé de l'éradication de la pauvreté. Il faut à la fois éliminer la pauvreté et, comme l'a mentionné M. Graham, apporter des améliorations visibles. À propos d'améliorations visibles, qu'est-ce qui serait important?

Dans le domaine de l'infrastructure, beaucoup de travaux ont été effectués en Haïti et il y a eu, en un sens, des abus, comme vous l'avez mentionné, de la corruption. À preuve, on construit une rue, et un an ou deux plus tard, la rue n'existe plus. Cela s'explique par quantité de raisons : une construction défailante, et ainsi de suite. Vous avez parlé aussi d'éducation et d'autres mesures.

Quelle est la priorité? Je pense que votre ONG fait de l'excellent travail auprès des enfants. Vous prenez des orphelins sous votre aile. Quelle est la priorité pour les enfants là-bas? Faut-il seulement s'en occuper? Est-ce l'éducation?

Il est très important pour nous de comprendre car on ne peut privilégier tous les domaines. À trop ratisser large, comme vous l'avez dit... Vous avez mentionné que tous les pays doivent collaborer.

Collaborez-vous avec d'autres ONG sur le terrain ou travaillez-vous de façon indépendante? Où votre organisation est-elle présente? Vous avez parlé d'une demi-douzaine d'écoles. Sont-elles à Port-au-Prince? Dans Cité Soleil? À Jacmel? Je l'ignore, voyez-vous. Je veux simplement en savoir un peu plus long au sujet de votre organisation.

Ma question pour M. Graham est la suivante : qu'est-ce qui importe le plus maintenant? Amener l'électricité à Port-au-Prince? Les gens doivent voir des changements, mais quels changements? Est-il nécessaire que l'on voit des équipes de nettoyage dans les rues? Les autorités affirment qu'elles vont créer des emplois. Il y a tellement de choses à faire là-bas; c'est comme si on partait de zéro.

Mais à votre avis, quelle est la première mesure qu'il faut prendre au cours des quatre prochains mois? Comme vous l'avez mentionné, vous ne voulez pas d'un retour à l'insécurité. Vous ne voulez pas voir une opposition sérieuse au gouvernement venir de la rue.

• (1600)

Le président: Merci, monsieur Patry.

Il y a deux questions.

M. McBride, et ensuite, M. Graham.

M. Boyd McBride: Merci.

Stefan et moi essaierons de répondre ensemble à votre question.

Notre organisation est présente en Haïti depuis de nombreuses années. Là, comme dans presque tous les autres pays dans lesquels nous travaillons, nous collaborons avec les groupes communautaires locaux, ainsi qu'avec d'autres ONG internationales.

Stefan pourra peut-être vous donner des précisions sur l'emplacement exact de certains de nos établissements.

[Français]

M. Stefan Paquette (directeur, Programmes outre-mer, SOS Villages d'Enfants Canada): Nous sommes situés dans deux localités: à Port-au-Prince, près de Santos, et à Cap-Haïtien. On y retrouve des villages d'enfants, des écoles et des centres communautaires.

Je vais maintenant répondre à votre première question, qui portait sur les besoins. En situation de crise, le plus grand défi réside dans la satisfaction des besoins de base, soit le matériel, la nourriture, la santé et la sécurité. Ces besoins doivent être satisfaits immédiatement à mesure que d'autres investissements sont faits.

[Traduction]

M. John Graham: Vous avez posé une multitude de questions pertinentes. Par où commencer?

Il est impossible de séparer la création d'emplois de la sécurité. Il faut absolument consacrer des ressources à la sécurité, à la formation, à la création d'un corps policier ayant une certaine crédibilité, non seulement dans la région de Port-au-Prince, mais aussi dans les zones plus éloignées, où il y a moins de contrôle.

En même temps, il faut s'occuper de création d'emplois. Cet aspect a été un échec lamentable sous le régime du gouvernement provisoire, et cet échec est attribuable à la fois au gouvernement provisoire lui-même et, dans une certaine mesure, à la communauté des donateurs. Il n'y a pas eu de création massive d'emplois.

Le parallèle est un peu curieux, mais on a vu un exemple de ce genre d'intervention pendant la dépression, aux États-Unis, quand le président Roosevelt a donné le coup d'envoi à la Tennessee Valley Authority. Les projets en question nécessitaient énormément de main-d'oeuvre, et c'est ce qui a permis aux gens d'avoir de l'argent dans leurs poches et de se nourrir. Or, il ne se fait rien de tel en Haïti. En outre, il ne faut pas oublier l'aspect psychologique, qui est important. Les gens vont voir que l'on fait de l'excavation un peu partout et, pour reprendre vos propos que « des travailleurs armés de pelles sont à l'oeuvre ».

Je n'ai pas la compétence voulue pour dire s'il faut draguer des ports, construire plus de routes, nettoyer les bidonvilles ou bâtir davantage de maisons; il y a des gens beaucoup mieux placés que moi pour vous fournir cette information. Cela dit, il est impératif d'amorcer de grands ouvrages exigeant un nombre considérable de travailleurs manuels.

• (1605)

Le président: Merci, monsieur Graham.

Madame Lalonde, cinq minutes.

[Français]

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci beaucoup. Merci à vous.

Au cours du dernier mois, il y a encore eu 10 policiers de la police nationale haïtienne qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, dont certains à Cité Soleil.

À mon avis, le discours à la nation du premier ministre Alexis était rempli de promesses... Selon l'information dont on dispose, du

financement intérimaire sera accordé jusqu'à la réunion des bailleurs, qui se tiendra au mois de juillet et, par la suite, on allouera environ un an au président et au premier ministre pour présenter un projet d'investissement plus substantiel. Le premier ministre parle d'une politique d'apaisement, notamment de la création d'emplois pour les gens des bidonvilles — ceux-ci sont les clients des franges dites « aristidiennes » et sont donc très démunis — et pour les paysans. On veut s'occuper de ces deux groupes, mais ce plan sera-t-il suffisant pour le faire?

Ma prochaine question s'adresse à M. McBride, parce qu'il a été le premier à parler clairement d'un nouveau modèle intégré d'appui et d'engagement. Vous avez dit qu'il fallait que les nombreux ONG et organismes du gouvernement s'engagent à travailler ensemble pour obtenir des résultats.

Des ONG et des organismes gouvernementaux ont tenu des réunions préparatoires. Est-ce à ces réunions que vous faites allusion? Pouvez-vous me donner plus de renseignements à ce sujet, parce que cela m'inquiète un peu? Dans le passé, des plans de développement ont été conçus par ceux qu'on appelle maintenant les colonisateurs. On doit faire attention à la façon dont on veut aider les gens. Il faut commencer par bien connaître le terrain, les possibilités et les priorités, et compter sur la société civile, les paysans et les autres intervenants locaux. Faites-vous allusion à une sorte d'invasion de bonne volonté socioéconomique?

[Traduction]

Le président: Merci, madame Lalonde.

Monsieur Paquette, vous avez une minute et demie.

[Français]

M. Stefan Paquette: Quand on veut parler d'intégration du développement, on peut revenir à l'Énoncé de politique internationale du Canada, qui parle du développement, de la diplomatie, de la défense et du commerce. Cela comporte une approche intégrée.

Je serai bref, parce que je dispose d'un temps limité. Une des inquiétudes de la société civile portait sur le fait qu'il y avait un manque d'intégration des agents de la société civile. Pourtant, on reconnaît qu'elle joue un rôle très important, non seulement dans le développement mais également dans la sécurité. Si quelqu'un reçoit un salaire et est capable de nourrir son enfant, il ne sera pas porté à commettre des actes violents ou des actes qui pourraient compromettre la sécurité du pays en question.

J'aimerais mettre l'accent sur le fait qu'il doit y avoir une intégration de la voix des gens dans la communauté par la société civile. Par quels mécanismes cela doit-il se faire? Je ne peux pas vous en suggérer. C'est un processus qui doit être fait par les Haïtiens, pour les Haïtiens. C'est seulement ainsi que les choses pourront fonctionner. On peut encourager le processus. C'est difficile à faire, mais cela se fait. Il est certain que si nous imposons nos intentions, même si elles sont bonnes, elles viennent de l'extérieur. Les Haïtiens savent ce qu'ils veulent. Nous devons leur donner leurs ressources.

Si vous me le permettez, j'aimerais soulever un autre point. Nous ne parlons pas assez du capital humain et des femmes. Donnez un peu d'argent à chaque femme sous forme de micro-crédit, et vous allez voir que cela va faire une énorme différence. On doit accorder plus d'importance aux femmes parce qu'elles sont les piliers des familles.

•(1610)

[Traduction]

M. Boyd McBride: J'ajouterais seulement qu'en ce qui a trait à nos suggestions ou propositions, nous avons insisté sur la nécessité d'une collaboration entre le gouvernement du Canada et ses divers organismes et ministères. Cela dit, j'accepte certainement votre suggestion ou votre critique — si c'en est une —, à l'effet que les organisations non gouvernementales doivent, elles aussi, collaborer ensemble et coordonner leurs efforts et que ce faisant, elles seront plus efficaces.

Il m'apparaît utile de réitérer l'argument de Stefan — et en fait, votre argument — qu'il faut commencer à agir là localement en Haïti. Nous devons collaborer avec les groupes communautaires haïtiens locaux. Il se trouve simplement que l'un d'entre eux est l'association SOS en Haïti, mais il y en a de nombreux autres. Si ces associations étaient jumelées efficacement avec des ONG canadiennes capables de fournir une valeur ajoutée — non seulement des fonds, mais une assistance technique et autre —, les succès se multiplieraient.

Le président: Merci, monsieur McBride.

Nous passons à M. Van Loan, je vous prie, pour cinq minutes.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Ma question s'adresse à M. Graham.

L'objectif de notre étude est essentiellement de tirer des leçons des interventions précédentes du Canada. Notre bilan en Haïti est caractérisé par des insuccès, des échecs. Nous ne considérons pas cela nécessairement comme une mauvaise chose car on peut souvent en apprendre plus de ses échecs et de ses erreurs que de ses succès. Mais à mesure que nous avançons dans nos travaux, nous ressentons une certaine frustration car jusqu'ici, nous avons du mal à tirer des leçons de cette expérience.

J'ai commencé à me demander à voix haute s'il n'aurait peut-être pas été préférable de faire une étude comparative entre la République dominicaine et Haïti. Ces deux pays ont un passé similaire, mais le premier affiche une belle réussite alors que l'autre s'enlise.

Vous connaissez la République dominicaine; vous avez été le principal médiateur international là-bas lors de la crise qui a suivi les élections, en 1994. Vous avez donc une certaine compréhension de la situation. Vous êtes tout désigné pour faire, pour m'éclairer, cette analyse comparative qui expliquerait la différence entre le succès de la République dominicaine et l'absence de succès d'Haïti. Quel enseignement pouvons-nous tirer de cette comparaison entre les deux pays?

M. John Graham: La première fois que je suis parti de Saint-Domingue, qui s'appelait Ciudad Trujillo à cette époque — le dictateur ayant donné son nom à la ville —, pour me rendre à Port-au-Prince, j'ai eu l'impression de changer de planète. Même s'ils partagent la même île, les deux pays sont extrêmement différents.

Il n'y a guère de leçon que l'on puisse tirer du succès relatif de la République dominicaine qui soit applicable à Haïti. Haïti a été condamnée par l'histoire dès le départ, et ne s'en est jamais vraiment remise. Après avoir défait l'armée napoléonienne — et, je crois, le beau-frère de Napoléon, qui était général —, les Haïtiens ont par la suite été victimes d'exactions dévastatrices de la part des Français. En outre, le gouvernement américain, qui était encore à l'époque un gouvernement esclavagiste, a imposé des sanctions et interdit tout commerce avec Haïti. Cette interdiction s'est poursuivie jusqu'au début du XX^e siècle. En somme, le pays a connu des débuts absolument abominables et ne s'en est jamais vraiment remis. Il ne

faut pas oublier que pendant tout ce temps — et cela a commencé avec les Français —, leurs forêts ont été abattues, de sorte que chaque fois qu'il pleut, le peu de sol qui reste est emporté dans la mer des Caraïbes.

Malheureusement, ce n'est pas une comparaison très utile, mais les deux pays sont côte à côte et ils peuvent faire certaines choses ensemble pour être productifs. À certains égards, la République dominicaine tire bien son épingle du jeu; on y investit beaucoup d'argent. Certains investisseurs souhaiteraient s'implanter en Haïti pour tirer parti de la main-d'œuvre bon marché - en termes relatifs - qui s'y trouve, et il serait avantageux pour Haïti d'accueillir davantage d'industries. Cela signifie qu'il faut bâtir plus de routes, multiplier les liens. Comme vous le savez certainement, le réseau routier est pratiquement non existant, et quand il y a des routes, elles sont dans un état absolument lamentable, sauf pour le trajet qui mène de Port-au-Prince à un point de la frontière dominicaine.

Il faut donc construire davantage de routes pour que ces industries puissent s'implanter. Il faut aussi qu'il y ait dans le nord des entreprises capables d'acheminer leurs produits en République dominicaine. Il faut aussi aménager les ports; il n'existe pas un seul port en Haïti qui puisse accueillir des navires cargos commerciaux ayant un tirant d'eau standard.

•(1615)

M. Peter Van Loan: On nous a dit qu'Haïti avait besoin d'un tas de choses. Je vous ai entendu évoquer l'idée que certaines choses sont plus importantes que d'autres. Pourriez-vous énoncer trois ou quatre grandes priorités qui méritent notre attention? Peut-être que le problème — et dites-le moi si vous n'êtes pas d'accord —, est qu'il y a trop d'efforts dispersés sur de trop nombreux fronts et qu'il y aurait lieu de se concentrer seulement sur deux ou trois choses. Si tel est le cas, quelles seraient-elles?

Voilà quelques propositions que je vous invite à commenter.

M. John Graham: Au risque de me répéter, l'une d'elles est assurément la sécurité. Rien ne changera tant que les gens n'auront pas davantage confiance qu'ils peuvent aller au travail et en revenir, envoyer leurs enfants à l'école et les voir en revenir — si tant est qu'il y ait une école. L'éducation est une priorité absolue, de pair avec la sécurité, et le troisième volet est la création d'emplois. Les emplois qui existent à l'heure actuelle sont à temps partiel ou précaires. Ils maintiennent les gens dans la pauvreté sans leur permettre de s'en sortir.

Je souscris à ce qu'ont dit Stefan et Boyd. Lorsqu'on réfléchira à des projets susceptibles de créer des emplois, il va de soi qu'il faudra consulter les Haïtiens. Ce sont les Haïtiens qui doivent dire s'ils optent pour la construction de routes ou le nettoyage des bidonvilles. Ils devraient participer au processus décisionnel.

Pour revenir brièvement sur ce que j'ai dit dans mon exposé, les donateurs doivent agir plus rapidement. Dans cette salle, tout le monde est sensible à la reddition de comptes et, chez nous, on prévoit à chaque étape des garanties pour s'assurer que tout se fait dans les formes, peu importe l'opération... Cet exercice prend beaucoup de temps. Nous n'avons pas le temps d'assurer la responsabilisation que nous souhaiterions, selon nos normes — qui, à mon avis, sont exagérées même pour nous, car elles ralentissent les opérations gouvernementales. En Haïti, la communauté des donateurs doit avoir le courage de prendre certains risques pour y injecter des fonds rapidement. On ne l'a pas fait jusqu'ici, et il faut que cela se fasse.

Le président: Merci, monsieur Graham.

Madame McDonough, cinq minutes, je vous prie.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Merci, monsieur le président.

Je suis ravie d'avoir entendu mentionner à plusieurs reprises qu'il est important de s'assurer sérieusement que toutes les actions, quelles qu'elles soient, se fondent sur un consensus haïtien. Il n'y a rien de plus dangereux que quelqu'un qui visite un pays pendant quatre ou cinq jours et qui en revient convaincu de l'avoir compris.

Avec certains de mes collègues, j'ai eu l'occasion de me rendre en Haïti juste avant l'inauguration de René Préval. Ce qui m'a profondément troublée, à vrai dire, ce n'est pas seulement le lourd bagage historique du pays, auquel vous avez fait référence, mais aussi l'impression d'être en présence d'une société civile de type ONG presque artificielle, qui semble avoir très peu de marge de manoeuvre. De toute évidence, cette situation est en partie créée par des forces extérieures ou exogènes. J'ai aussi eu l'impression que si Haïti ne s'alignait pas sur une démarche foncièrement d'inspiration américaine, on lui retirerait sans doute cette marge de manoeuvre ou elle perdrait son financement.

J'ai tellement de questions à poser.

Tout le monde semble s'entendre aisément sur la criante nécessité d'apporter des améliorations matérielles — j'entends par là un véritable relèvement de la qualité de vie, ce qui veut dire des emplois, une infrastructure, etc. La question est de savoir comment s'y prendre pour que tout cela se concrétise assez rapidement pour engendrer des succès avant que les gens perdent toutes leurs illusions.

J'ai été étonnée d'entendre M. Graham, si je ne m'abuse, dire qu'il faudrait peut-être mettre en veilleuse les priorités environnementales. En effet, l'une des choses qui s'est imposée à mon esprit, lorsqu'il a été question des mesures à prendre, est l'urgence d'apporter des mesures correctives environnementales. En fait, l'un de nos propres officiers militaires a fait à cet égard une déclaration plutôt brutale. Il a dit que même si l'on garantit la sécurité, à moins d'agir rapidement pour contrer l'érosion à grande échelle résultant de la déforestation et de régler les graves problèmes de salubrité de l'eau et de gestion des déchets, et ainsi de suite, on créerait sans contredit une société non viable qui ne pourrait tout simplement pas survivre, et encore moins prospérer.

La deuxième priorité qui a été mentionnée est le réseau routier. Il semble assez évident que l'on a de sérieuses difficultés ne serait-ce qu'à acheminer des denrées vers les marchés locaux, sans parler des marchés internationaux. Il faut donc régler cela.

La troisième priorité dont vous avez parlé est la faible rémunération des officiers de police. On nous a dit souvent qu'il est arrivé qu'ils ne soient pas payés pendant des mois et des mois. On nous a répété à maintes reprises qu'à moins de remédier à la situation sans délai, il serait impossible de mettre un terme à la corruption au sein des forces de sécurité ou à l'épidémie de vols, d'agressions, de kidnappings, etc., parce que les Haïtiens et leurs familles ne mangent pas à leur faim.

J'aimerais avoir vos commentaires sur ces trois priorités, qui semblent assez évidentes. Quels sont les obstacles? Que peut faire le Canada pour contribuer aux processus, quels qu'ils soient, qu'il faudrait entreprendre si l'on veut vraiment obtenir des résultats?

Trois questions simples...

• (1620)

M. John Graham: Je suis tout à fait d'accord avec vous au sujet des problèmes de déforestation et d'érosion. Ces problèmes existent

depuis l'époque où, comme je l'ai dit, les Français ont commencé à abattre l'immense forêt tropicale qui se trouvait sur l'île. Cela ressemble à un interminable cercle vicieux. On injecte de l'argent dans un domaine, mais il n'en reste pas suffisamment pour régler simultanément les problèmes dans d'autres domaines essentiels.

Je ne prétends pas offrir une réponse vraiment satisfaisante à ces questions, mais une partie de la solution consiste à bâtir sur les quelques rares assises qui sont encore intactes en Haïti.

L'une d'elles est le réseau des ONG qui a beaucoup d'envergure et qui prend une grande place, comme vous l'avez mentionné. Je ne me lancerai pas dans ce débat, car Stefan et Boyd peuvent en parler beaucoup mieux que moi. Ce réseau est soutenu de l'extérieur, mais son importance n'est pas négligeable. C'est là qu'on trouve des personnes éduquées, des noyaux de développement. Ce réseau a des antennes partout dans le pays.

L'autre est le secteur privé haïtien. Comme je l'ai mentionné, mon organisation, FOCAL, a organisé au lac Meech l'automne dernier une réunion, présidée par M. Clark, à laquelle ont participé quelque 18 entrepreneurs haïtiens. Le choix du lac Meech a été excellent car leurs téléphones cellulaires ne fonctionnaient pas et ils ne voulaient pas sortir parce qu'ils avaient peur d'être dévorés par les ours. Ils sont donc restés à l'intérieur et la conférence a été très fructueuse. Elle a permis de pointer vers des pistes de solutions productives.

L'un des problèmes, comme vous le savez, c'est que la fonction publique d'Haïti est en ruine. Elle est petite — et ce qu'il en reste est profondément entaché par la corruption —, elle est bien sûr sous-payée et fondamentalement incompétente. Elle ne peut administrer une grande partie des services essentiels qui doivent être administrés. Une façon d'aider serait de jeter des ponts entre certains volets de la fonction publique — ceux qui sont toujours fonctionnels — et le secteur privé haïtien pour leur permettre de collaborer, que ce soit à des programmes d'électrification, d'infrastructure routière ou de santé. Certains entrepreneurs du secteur privé haïtien participent déjà à un certain nombre de projets de cette nature d'une manière philanthropique. Je pense que c'est une avenue possible.

L'autre consiste à persuader les organisations donatrices de bouger beaucoup plus rapidement qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. La communauté internationale des donateurs avance à la vitesse d'un escargot. Elle doit débloquer des fonds et, comme je l'ai dit, elle doit prendre un certain risque au niveau de la distribution de ces fonds. L'argent en question ne se rendra pas intégralement aux travailleurs qui s'échinent sur leur pelle.

• (1625)

Le président: Merci, monsieur Graham.

Malheureusement, nous arrivons à la fin de la période que nous avions allouée pour cette portion de l'étude. Nous aurions aimé avoir un peu plus de temps pour vous poser quelques autres questions.

Je vous remercie tous d'avoir été très honnêtes dans vos exposés. J'aurais souhaité que vous soyez un peu plus... Je ne sais pas trop comment formuler ma pensée, mais j'aurais souhaité que vous nous présentiez un portrait global plus optimiste d'Haïti, mais je vous remercie de votre franchise. À certains égards, nous accusons un recul. Parfois, nous n'avons pas réussi à livrer la marchandise.

Monsieur Graham, à propos d'une chose que vous avez laissée entendre, je vous saurais gré d'envoyer une lettre ou une réponse écrite au comité. Vous avez dit qu'en Haïti, il fallait presque s'attendre à des malversations et que c'était pratiquement un risque que nous devions prendre.

Notre comité tente de déterminer quelles sont les avenues ou les méthodes les plus efficaces pour fournir une aide humanitaire. S'il y a des abus, nous aimerions en être informés parce que nous voulons recommander une meilleure exécution. Je pense que c'est ce que souhaitent toutes les parties : une meilleure exécution. Nous voulons avoir du succès en bout de ligne. Dans cinq ans, nous ne voulons pas nous réunir en nous disant : vous savez quoi, nous en sommes au même point qu'en 1999, ou en 2006.

Je vous remercie de vos exposés d'aujourd'hui. Nous allons interrompre la séance pendant une minute, et ensuite, nous accueillerons nos prochains invités.

Je demanderais aux députés de ne pas s'éloigner car nous ne voulons pas perdre de temps au moment de reprendre nos travaux.

La séance est suspendue.

• (1629)

(Pause)

• (1634)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous allons poursuivre notre étude d'Haïti. Nos témoins pour la prochaine portion de la séance viennent de Entraide universitaire mondiale du Canada. Il s'agit de M. Michel Tapiero, gestionnaire, programmes Amériques et Moyen-Orient, et de Mme Elena Alvarado, chargée de projet en chef.

Nous accueillons aussi, du Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement, le vice-président du conseil d'administration, M. Vernick Barthélus, et le directeur général, M. Eric Faustin.

Je vous invite à présenter vos déclarations liminaires. Si j'ai mal prononcé vos noms, je m'en excuse.

Je vous souhaite la bienvenue. Vous pouvez prendre la parole et ensuite, nos collègues de tous les partis vous poseront des questions. Un exposé de dix minutes serait parfait, mais ce temps vous appartient.

Merci.

• (1635)

[Français]

Mme Elena Alvarado (chargée de projet en chef, Amérique et Caraïbes, Entraide universitaire mondiale du Canada): Je m'appelle Elena Alvarado et je suis chargée de projet en chef du Programme de coopération volontaire en Haïti.

Le secteur postsecondaire s'inscrit dans le Programme de coopération volontaire. Nos quatre partenaires sont: le CECI, qui travaille avec des organisations de la société civile; SACO, qui travaille au développement du secteur économique; le ministère de la Planification et de la Coopération externe; et la Fondation Paul Gérin-Lajoie, qui travaille à l'éducation fondamentale. L'Entraide universitaire mondiale du Canada, quant à elle, travaille dans tous les volets postsecondaires, y compris les universités et les instituts de formation professionnelle.

Le programme a commencé il y a un an, en juin 2005, et il durera trois ans, soit jusqu'en juin 2008. Nous nous occupons du secteur de l'éducation postsecondaire. Je vais vous mentionner quelques éléments du contexte. D'abord, il existe peu de coordination entre le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et les universités. L'Université d'État d'Haïti, selon la constitution, a une complète autonomie sur le système universitaire. La constitution date de 1987. Il existe à Port-au-Prince plus de 50 universités privées, et

dans la plupart des cas, il n'y a ni coordination ni collaboration entre elles.

L'Institut national de formation professionnelle est l'organisme chargé de veiller sur la formation professionnelle, mais il existe de nombreuses institutions de formation professionnelle de toutes sortes et de toutes qualités.

Quels besoins avons-nous identifiés lors de notre analyse de la réalité postsecondaire? D'abord, il existe un besoin criant dans le domaine des infrastructures: des laboratoires, du matériel d'enseignement, du matériel technique à jour, etc. Cela n'existe pas dans la plupart des centres d'enseignement en Haïti. Les autres besoins identifiés sur lesquels nous pouvons agir avec le Programme de coopération volontaire sont des besoins en matière de gestion, et tout ce qui a trait à la coordination normative et fonctionnelle entre la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'Éducation et les universités.

À l'intérieur des institutions mêmes, à l'intérieur des universités et des instituts de formation professionnelle, nous avons identifié des besoins administratifs et opérationnels. Par exemple, il n'existe pas de bureau du registraire, de bureau de ressources humaines ou de systèmes comptables et informatiques. Ils sont absents ou déficients.

En général, il y a un manque d'outils de gestion, de planification stratégique, de rendement et d'évaluation, ainsi que de sérieuses carences en gestion et administration chez les administrateurs. Il faut aussi dire que la situation est très inégale. Dans certains cas, on est assez avancé et dans d'autres, moins. Le plan d'intervention viendra donc plus tard.

Nous avons également identifié des besoins en pédagogie de l'enseignement. La plupart des enseignants sont des professionnels qui n'ont reçu aucune formation pédagogique, en techniques de l'enseignement et en préparation de programmes et de cours. Dans le cas des instituts de formation professionnelle, où il existe aussi une grave pénurie d'équipement et de matériel, les enseignants ont besoin de mettre à jour leurs connaissances sur les technologies de pointe.

Qui sont nos partenaires haïtiens? Il y a d'abord la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Ce n'est pas tout le ministère, mais seulement la direction.

• (1640)

Les universités sont l'Université d'État d'Haïti, l'Université Quisqueya, l'Université Notre-Dame à Jacmel, l'Université Notre-Dame à Port-au-Prince, et la Conférence nationale de recteurs des universités privées. Cette dernière est un organisme qui commence à regrouper les recteurs et à se préoccuper de la formation et des compétences de ses membres.

Dans le secteur de la formation professionnelle, nos partenaires sont l'Institut national de formation professionnelle, qui régleme toute la formation professionnelle, l'Institut canado-haïtien de formation professionnelle, le Collège technique Saint-Gérard et le Collège technique Claver. Nous travaillons par l'entremise de conseillers volontaires, et nous devons placer 29 conseillers volontaires pendant 155 mois de travail.

Notre stratégie d'intervention se situe d'abord à un niveau macro: appuyer la concertation entre les universités et la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du MENJS pour suivre les recommandations du Plan national d'éducation et de formation. Nous allons jouer un rôle dans la formation des compétences en communication, en négociation, en conciliation et en résolution de conflits.

Au niveau intermédiaire, nous allons appuyer la gouvernance à l'intérieur des institutions: formation, suivi et conseils en planification et en gestion pour les cadres supérieurs et l'administration des universités et des instituts de formation professionnelle.

Il y a des besoins spécifiques et très ponctuels en formation, en pédagogie et en formation technique pour les professeurs. Notre méthode est la suivante: formation des formateurs; accompagnement, suivi et conseil; évaluation d'implantation et des résultats, soit la GAR, qui est utilisée par l'ACDI; approche de genre transversal; approche participative des partenaires et de la diaspora. Plusieurs de nos conseillers volontaires font partie de la diaspora haïtienne. Ce sont des professeurs d'université qui ont longtemps travaillé au Canada et qui souhaitent retourner chez eux et faire quelque chose pour leur pays. Nous recherchons également le consensus entre les institutions en Haïti et nous faisons l'éducation du public et l'engagement au moyen de partenariats avec les institutions canadiennes, notamment les universités et les cégeps. Nous faisons également de la recherche-action. Il s'agit d'une intervention dans un contexte de crise pendant trois ans, et nous faisons un suivi rigoureux de cette intervention. Notre documentation sur l'intervention est disponible pour les personnes qui veulent la consulter. Cela va servir pour la formation en coopération internationale dans les universités canadiennes. Nous nous préoccupons également beaucoup de l'environnement.

En 2005, nous avons eu à nous demander ce que nous allions faire. Il existait un contexte de crise et d'insécurité. Nous ne pouvions pas envoyer des conseillers volontaires en Haïti. Quelle était l'autre porte de sortie? Est-ce que nous allions faire des partenariats avec des universités et des institutions de formation professionnelle au Canada pour que les Haïtiens viennent au Canada? Allions-nous concentrer l'intervention dans la région de Jacmel, une région plus calme en dehors de la capitale?

Heureusement, cette année, les choses se sont calmées. Tenant compte de l'analyse du contexte, des besoins multiples et de la précarité des ressources du secteur postsecondaire en Haïti, nous avons conçu un plan d'intervention transversal et efficace dans le cadre duquel les conseillers volontaires à long terme feront une analyse des besoins plus spécifiques dans leur champ d'expertise pour les partenaires ciblés. Les conseillers volontaires à long terme s'assureront de la mise en oeuvre des plans et recommandations des conseillers volontaires à court terme pour le transfert des connaissances par le biais de conseils et d'accompagnement auprès des partenaires. Les conseillers volontaires à court terme ont une affectation très précise, très pointue, très spécifique.

Nous avons en ce moment des chefs d'équipe sectoriels. Ce sont des conseillers volontaires à long terme sur le terrain. Nous avons un conseiller en communication et un conseiller en appui à l'université à Jacmel. Un conseiller en pédagogie va bientôt partir et il y a un conseiller en planification et gestion. Nous avons déjà produit plusieurs documents et fait plusieurs observations.

Quelle stratégie de mitigation des risques utilisons-nous?

•(1645)

Face à l'instabilité politique et sociale, nous allons notamment limiter les ententes et les interventions. Si jamais les choses deviennent plus difficiles, nous déplacerons les personnes de Port-au-Prince vers d'autres provinces afin d'offrir la formation. Nous faisons le transfert des connaissances, et le conseiller volontaire doit en évaluer les effets à long terme, de même que les résultats obtenus pendant notre intervention. Nous devons également respecter les ententes.

Maintenant que j'en ai l'occasion, j'aimerais vous dire que présentement, à Haïti, on trouve que toutes les structures du pays sont démembrées. Dans certains secteurs, elles le sont complètement. Cependant, au sein du peuple haïtien, on veut mettre de l'ordre dans le chaos. Le nouveau gouvernement est en train de faire un plan de structuration. Je crois qu'appuyer le plan que ces Haïtiens sont en train d'élaborer pourrait constituer une initiative de coopération internationale.

En outre, il faudrait qu'on organise la coopération internationale. En effet, nous sommes plusieurs à faire des activités, mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas de mot d'ordre ou de ligne directrice. Je crois que des efforts sont faits et que la discussion a été entamée en ce sens. Toutefois, nous devons nous pencher davantage sur cette question.

Merci beaucoup.

M. Michel Tapiero (gestionnaire, Programmes Amériques et Moyen-Orient, Entraide universitaire mondiale du Canada): Il s'agit ici de ce qu'on appelle une approche sectorielle. Tous les coopérants se réunissent afin d'éviter les doublages en matière d'intervention.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à nos prochains témoins, M. Faustin et M. Barthélys, pour dix minutes, je vous prie.

[Français]

M. Eric Faustin (directeur général, Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement): Merci. Il me fait grand plaisir de prendre la parole devant le comité au nom du ROCAHD. Je suis accompagné de M. Barthélys, qui est le vice-président du conseil d'administration du ROCAHD.

Qu'est-ce que le ROCAHD? C'est un regroupement d'organismes canado-haïtiens qui existe sous ce nom depuis 1994, mais qui existait depuis 1987 sous le nom de Fonds délégués AQOCI-Haïti. Le ROCAHD regroupe 47 organisations, dont 36 organisations canado-haïtiennes et 11 organisations canadiennes et québécoises de coopération internationale.

Les priorités du ROCAHD sont la santé communautaire, le développement économique, la formation professionnelle et l'alphabétisation. Ces dernières années, nous avons appuyé de nombreux projets: un projet de formation des sages-femmes, un projet de formation destinée au personnel hôtelier de Jacmel et un projet de formation des jeunes mères analphabètes d'un endroit reculé, à Port-de-Paix. Mentionnons également la construction de puits dans la région de Fossé-Naboth, la construction de latrines à Jacmel, la création d'un cercle de micro-crédit, l'élevage de poules, l'élevage de cabris, la production caféière et des activités de reboisement. Ces projets touchent beaucoup de personnes — environ 30 000 — et les aident à survivre et à améliorer leurs conditions de vie.

Les membres du ROCAHD au Canada sont autant d'agents multiplicateurs. Ils viennent de diverses régions du pays, ils connaissent la situation de leur région et sont en mesure de proposer des projets visant à améliorer les conditions de vie de ces personnes.

Nous sommes soutenus par l'ACDI depuis 1987, et nous en sommes un partenaire assidu depuis cette époque.

Comme le ROCAHD est une ONG de développement, nous allons surtout parler de développement, mais nous sommes aussi intéressés par la sécurité en Haïti. La sécurité est une préoccupation fondamentale, et depuis les trois dernières années, le climat d'insécurité qui sévit en Haïti a freiné le développement du pays et les projets de développement du ROCAHD. J'apprenais plus tôt que les projets de coopération en matière d'éducation étaient également affectés par ce climat d'insécurité.

Le Canada et plus particulièrement les États-Unis retournent en Haïti des délinquants haïtiens qui sévissent sur leur territoire. Lorsqu'ils débarquent en Haïti, ces délinquants sont considérés comme des diplômés de l'université du crime. Ils dynamisent le secteur criminel. Ils sont en quelque sorte des têtes de pont qui facilitent les communications avec des criminels canadiens. Une bonne façon d'aider Haïti serait de décréter un moratoire sur la déportation de ces délinquants car, pour le moment, le pays n'est pas en mesure de gérer cette situation. D'ici à ce qu'Haïti soit en mesure de le faire, on ne devrait pas déporter ces délinquants.

C'est la prérogative d'un État souverain comme le Canada que de déporter les indésirables, mais dans ces circonstances, un moratoire serait indiqué. Il faudrait renforcer l'appareil judiciaire et correctionnel d'Haïti afin qu'il assume ces responsabilités. Si on déporte des gens, il faut à tout le moins les mettre en prison et, le cas échéant, augmenter la capacité carcérale.

Il faut investir dans des démarches de renforcement des institutions d'Haïti, mais ces démarches devraient exclure les initiatives qui ne bénéficient pas d'un consensus dans la société haïtienne.

Jusqu'à présent, une grande partie de l'aide de ces récentes années a été consacrée à la stabilisation de la situation en Haïti — envoi d'experts et de policiers, création de la MINUSTAH —, mais il faudrait investir davantage dans le renforcement des institutions d'Haïti afin qu'elles soient en mesure de prendre la relève le temps venu.

• (1650)

Je profite de cette occasion pour saluer le sacrifice ultime du policier canadien Mark Bourque, qui est mort en Haïti dans le cadre des efforts de stabilisation du pays.

Je vais maintenant parler de développement. Des documents de l'ACDI font état d'investissements de 700 millions de dollars en aide internationale depuis 1968, dont la plupart étaient destinés à faire face à des crises en particulier. Au cours des deux dernières années, le Canada s'est engagé à allouer plus de 180 millions de dollars au Cadre de coopération intérimaire en réponse à des besoins de transition et de stabilisation identifiés par le gouvernement intérimaire.

Aujourd'hui, Haïti demeure le pays le moins développé de l'hémisphère, avec plus de 70 p. 100 de sa population vivant en-dessous du seuil de la pauvreté. Cinquante pour cent de la population haïtienne est encore analphabète et seulement 1 p. 100 de la surface de son territoire est encore boisé.

L'aide du Canada est importante pour Haïti. Le ROCAHD apprécie l'aide du Canada en vue d'améliorer la situation en Haïti. Il y a 3,6 millions de personnes en Haïti qui sont aptes à travailler et 70 p. 100 d'entre elles sont en chômage ou sous-employées, ou encore travaillent dans le secteur informel.

Considérant les indicateurs de développement en Haïti et les carences très marquées sur le plan de la satisfaction des besoins humains fondamentaux, le ROCAHD pense qu'il faudrait que l'aide

du Canada à Haïti continue de mettre à contribution les organismes de la société civile en Haïti et au Canada engagés dans la coopération afin de répondre à des besoins en matière de santé, d'éducation et de développement économique.

Il est indispensable que l'aide du Canada à Haïti serve, d'une part, à renforcer les capacités internes des institutions gouvernementales haïtiennes pour qu'elles puissent mieux répondre à leur mission et, d'autre part, à renforcer les organismes de la société civile, qui sont des agents de développement auprès des populations haïtiennes.

En matière de sécurité, si nous convenons qu'il est important de renforcer les institutions publiques d'Haïti dans ce secteur, nous recommandons que l'essentiel de l'aide dans ce secteur soit orienté vers l'augmentation du nombre de policiers et de juges, et l'amélioration de leur formation pour qu'ils puissent s'acquitter de leur devoir.

En matière de développement, le ROCAHD pense que, vu les indicateurs de développement social en Haïti — analphabétisme, chômage, santé, déboisement, accès à l'eau, disponibilité des ressources énergétiques et promotion de l'égalité des sexes —, il est indispensable que l'essentiel de l'aide du Canada en Haïti soit orienté vers l'amélioration de la situation de la population. Ces besoins peuvent être pris en compte par les programmes du gouvernement, certes, mais aussi par des activités dans le secteur communautaire. Le secteur communautaire haïtien est très important et permet de satisfaire dans une large mesure les besoins humains fondamentaux de la population haïtienne. Il convient d'appuyer ce secteur pour qu'il continue à faire ce travail.

Il n'est pas possible pour le gouvernement haïtien, ni pour le secteur privé haïtien, de se charger de tout ce qu'il y a à faire en Haïti. Qu'il s'agisse de projets de reboisement, de conservation du sol, d'accès à l'eau, de mise sur pied de coopératives de production et de transformation de produits agricoles ou d'élevage, nous pensons que nous, au ROCAHD, pouvons contribuer à les mener à bien. Nous pourrions le faire davantage si nous recevions plus de contributions de la part de l'ACDI et si nos associations canado-haïtiennes pouvaient bénéficier d'un ratio de partage des coûts plus favorable.

• (1655)

Nous vous remercions de nous avoir invités à témoigner devant le comité. Nous pourrions donner davantage de détails dans nos réponses aux questions qui vont suivre.

[Traduction]

Le président: Merci d'être venus.

Nous allons passer à la période de questions.

Tout d'abord, M. Patry, pour cinq minutes.

[Français]

M. Bernard Patry: Merci, monsieur le président.

Merci, madame et messieurs. C'est très intéressant de vous entendre. Je vais passer rapidement aux questions, puisque nous avons cinq minutes pour les questions et réponses. Donc, pour avoir des réponses, j'abrègerai mon préambule.

Madame Alvarado, vous et votre groupe avez beaucoup d'ambition, et c'est formidable. J'aimerais que vous me parliez de l'état des universités.

Depuis plus de 40 ans, il y a eu un certain exode des gens des universités, que ce soit dans le domaine médical, dont je suis issu, ou dans d'autres domaines. Croyez-vous qu'il soit possible d'envoyer des conseillers en Haïti pour faire passer les jeunes du primaire au secondaire? On sait que vous avez un peu le même système que la France. Croyez-vous qu'en Haïti, on puisse vraiment aller de l'avant avec les universités? On sait que ce sont surtout des universités privées.

Ma deuxième question s'adresse à M. Faustin. Le groupe ROCAHD fait de l'excellent travail. Vous effectuez beaucoup de travail communautaire et, selon moi, c'est très important.

On parle beaucoup de la sécurité à Port-au-Prince, mais j'aimerais connaître votre opinion sur la situation qui existe à l'extérieur de Port-au-Prince. Des témoins nous ont mentionné qu'il fallait mettre sur pied des projets visibles, sinon on retournerait à un climat d'insécurité, surtout dans les rues, situation qui serait vraiment en opposition avec les objectifs du président Préval.

Vous avez parlé de micro-crédit. Développement international Desjardins est très impliquée en Haïti. Il y a plus de 60 centres bancaires où on fait du micro-crédit, ce qui est excellent. Est-ce que le micro-crédit fonctionne bien chez vous? Est-ce qu'on peut aller de l'avant? À mon avis, ce sont de petits éléments qui sont très visibles. Lorsque les gens obtiennent un petit crédit, ils peuvent créer eux-mêmes leur emploi et je crois que c'est important.

Y a-t-il des régions à l'extérieur de Port-au-Prince où on pourrait construire un puits et ainsi faciliter la vie des gens? Cela permet aux gens de réaliser que leur gouvernement fait quelque chose pour eux.

J'aimerais avoir votre opinion, surtout à l'égard des régions situées à l'extérieur de Port-au-Prince.

• (1700)

Mme Elena Alvarado: D'abord, en ce qui concerne les compétences qui existent dans les universités haïtiennes, nous nous sommes retrouvés avec de grands penseurs. Il y a beaucoup de compétences sur le plan des ressources humaines dans les universités haïtiennes.

Il faut dire également qu'il y a plusieurs professeurs, par exemple de l'Université Laval, de l'UQAM et de l'Université de Montréal, qui font la navette. Ils offrent déjà bénévolement leur collaboration aux universités haïtiennes. Ils sont très impliqués dans notre programme, puisqu'on leur demande leur opinion avant d'intervenir. Il y a même des gens au ministère de l'Éducation et dans les universités — il existe une université publique, et les autres sont privées — qui sont très avancés quant à la façon dont le système devrait être structuré.

Il est vrai qu'il existe un grand écart par rapport au secondaire. Il n'y a aucun organisme de coopération internationale qui appuie le secondaire, ce qui cause vraiment une grave problème. Il y a beaucoup d'investissements dans l'éducation fondamentale, qui sont un peu éparpillés. Il y a divers programmes qui s'appliquent dans différentes régions du pays. Parfois, ils n'y a pas de coordination entre eux.

Il existe également un problème en matière d'infrastructure, davantage à l'Université d'État d'Haïti, qui n'a pas de campus. Toutes les facultés sont éparpillées dans la ville de Port-au-Prince. Les infrastructures sont très inégales. Il y a l'Université Quisqueya, par exemple, qui est très bien organisée, mais qui est quand même notre partenaire, parce qu'elle veut améliorer les compétences des gens qui y travaillent.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Alvarado.

Monsieur Faustin.

[Français]

M. Eric Faustin: Merci.

Les projets du ROCAHD se déploient sur tout le territoire haïtien, y compris à Port-au-Prince. Les projets de puits sont réalisés dans la montagne, en banlieue de Jacmel et à Fossé-Naboth, dans le département de l'Artibonite. Ces puits vont alimenter plus de 15 000 personnes en eau potable.

Nous avons un projet de micro-crédit en banlieue de Port-au-Prince, dans la région de Kenscoff et de Fermat. Il y en a un également à Jacmel, en collaboration avec le Sant sosyal La Konbit de Jacmel. Nous avons aussi un projet de crédit rotatif relié à l'élevage. Celui-ci met à contribution des paysans de Sainte-Suzanne, dans le nord-est d'Haïti, dans le plateau central, à Cobanal et Aquin. Dans le cadre de ces projets, on accorde un crédit à des paysans, mais il s'agit de poules. On offre, par exemple, une douzaine de poules et un coq à une paysanne. Elle garantit que l'année suivante, elle va remettre le crédit qu'elle a reçu à une autre famille. Nous avons commencé ce projet avec 300 personnes, mais nous prévoyons en atteindre 3 000 sur une période de 5 à 10 ans.

Nous venons en outre de mettre en oeuvre un projet d'élevage de cabris. Nous avons recours à des groupes communautaires sur le terrain ainsi qu'à un groupe spécialiste en médecine vétérinaire appliquée à l'élevage appelé VETERIMED. Cet organisme a récemment été primé par le Chili pour le travail qu'il fait sur le plan communautaire dans le domaine de l'élevage, mais surtout pour sa production de lait. En effet, ces gens produisent du lait et font de l'élevage de lapins. Nous avons financé ces élevages, qui permettent à des paysans d'améliorer leurs conditions de vie.

[Traduction]

Le président: D'accord. Merci. Nous prenons un peu de retard avec les questions. Elles tournent autour de sept minutes.

Madame Bourgeois.

• (1705)

[Français]

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame, messieurs, bonjour. En vous écoutant parler plus tôt, je me disais que la pauvreté et les inégalités, parmi d'autres facteurs, donnaient lieu à la violence, l'insécurité et l'instabilité politique.

Monsieur Faustin, si j'ai bien compris, vous faites partie d'un groupe qui est subventionné par l'ACDI. Vos activités sont donc subventionnées par le Canada. Or, Mme Shamsie, une chercheuse qui a comparu devant le comité, nous a dit que le Canada avait erré un peu au cours des années passées en accordant plus d'importance au développement économique d'Haïti qu'à ses besoins en matière agricole. Elle disait qu'en 2005, Ottawa avait décidé de ne plus accorder la priorité à l'agriculture dans le cadre de ses programmes d'aide étrangère.

Je vois que vous avez quand même accordé de l'importance à l'élevage. L'agriculture est-elle une priorité chez vous?

M. Eric Faustin: Absolument. Haïti est un pays fondamentalement agricole, et la dépendance du pays envers l'agriculture appauvrit la population paysanne. Pour nous, il est essentiel d'appuyer des projets de reboisement, de production agricole et d'élevage. C'est le meilleur moyen d'atteindre le plus grand nombre de gens possible et de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

Nous avons des projets qui appuient la production caféicole à Sainte-Suzanne. Depuis longtemps, cette zone se consacre à la production de café. En appuyant les gens de cette région, nous voulons non seulement donner une couverture végétale à la zone, mais aussi faire en sorte d'accroître la production de café. Même dans le cas de l'élevage caprin et de l'élevage de lapins, une partie des projets consiste à aménager des lopins de terre à des fins de production agricole, de façon à pouvoir subvenir aux besoins des animaux.

Mme Diane Bourgeois: Font-ils de la production agricole à des fins commerciales ou pour leur propre consommation?

M. Eric Faustin: Elle sert à leur propre consommation, mais ils en vendent une partie.

Mme Diane Bourgeois: Un intervenant qui vous a précédé disait qu'en Haïti, les femmes étaient une force mal utilisée. Avez-vous des plans visant à mieux utiliser la force que représentent ces femmes?

M. Eric Faustin: Absolument. Un des axes de travail du ROCAHD est la promotion de l'équité entre les hommes et les femmes. Certains de nos projets s'adressent spécifiquement aux femmes. Le projet de micro-crédit associé aux marchandes est strictement destiné aux femmes. Vous n'ignorez sans doute pas qu'environ 72 femmes sur 1 000 meurent en accouchant, faute de soins médicaux. Le simple fait de former des sages-femmes et de leur permettre d'assister les femmes lors de leur accouchement aide cette population à améliorer ses conditions de vie.

Nous avons donné notre appui à la formation de jeunes mères dans deux localités d'Haïti, soit Port-de-Paix, qui est au nord-ouest du pays, et Les Cayes, qui est au sud. Ces projets visent essentiellement les femmes. On les accompagne et on leur offre une formation. Dans le cadre de SOFA, la formation s'adressait à des sages-femmes mais aussi à des couturières. Il s'agissait tout simplement de leur permettre de travailler tout aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel.

Mme Diane Bourgeois: Merci.

Ma question s'adresse aussi à Mme Alvarado et à son compagnon. Est-ce que mettre les gens au travail afin qu'ils puissent manger, envoyer les enfants ou les jeunes à l'école, occuper les gens et rendre le pays un peu plus sécuritaire sont des objectifs qui vous conviendraient dans le cas où le comité ferait un rapport?

• (1710)

Mme Elena Alvarado: Je voudrais d'abord parler des femmes. Je suis nouvelle au pays, mais je ne suis nouvelle ni en coopération internationale ni à l'égard de ce dossier. Je n'ai pas fait d'études à ce sujet, mais je perçois que si l'économie haïtienne a résisté tout ce temps, c'est grâce aux femmes et à leur travail. Elles sont la colonne vertébrale du pays, mais elles ne participent pas aux décisions, exception faite de la ministre de la Santé de l'ancien gouvernement. Il n'y a pas de femmes doyennes, rectrices et ainsi de suite.

Par ailleurs, il faut que les interventions soient soutenues. L'éducation ne pourra pas se faire par l'entremise de projets qui

durent trois ans. Il est nécessaire de réaliser des projets de longue haleine et d'élargir les horizons. Avec des interventions ponctuelles, on n'y arrivera pas. Si on tire la couverture chacun de son côté, on n'y arrivera pas non plus. Il faut donc unir nos efforts et suivre des plans directeurs. C'est mon avis.

M. Michel Tapiero: Il ne faut pas se leurrer: notre programme de gouvernance universitaire et postsecondaire représente sept millions de dollars sur trois ans répartis entre quatre ONG. Pour le secondaire, on parle donc de 1,2 million de dollars étalés sur trois ans. On peut faire l'impossible, mais pas des miracles.

M. Vernick Barthélys (vice-président, Conseil d'administration, Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement): On a parlé des femmes, et je voudrais préciser que le ROCAHD demande toujours aux gens qui soumettent des projets quel rôle les femmes ont joué dans leur préparation et quel sera leur rôle lors de leur exécution. On demande combien il y a de femmes dans leur organisme. En fonction de ces réponses, on évalue entre autres l'acceptabilité des projets soumis.

Mme Elena Alvarado: Merci d'avoir précisé ces quatre points.

[Traduction]

Le président: D'accord. Merci. Vous avez amplement dépassé le temps alloué, mais je n'aurais pas pu vous interrompre plus tôt. Les témoins auraient pu penser que nous ne voulons pas entendre parler de toutes les bonnes choses que font les femmes en Haïti, alors que cela nous intéresse.

Nous allons passer à M. Goldring, pour cinq minutes, je vous prie.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Merci, mesdames et messieurs.

Monsieur Faustin, quel est votre budget annuel? Est-il stable depuis de nombreuses années? Depuis combien d'années d'ACDI finance-t-elle votre organisation? Quel est votre financement aujourd'hui sur une base annuelle?

[Français]

M. Eric Faustin: Notre organisme reçoit des fonds de l'ACDI depuis 1987, alors qu'il s'appelait Fonds délégués AQOCI-Haïti. Le financement de l'ACDI représentait alors 700 000 \$ par année. En termes de partage des coûts, le ratio était de 9 pour 1. C'était la période suivant la chute de Duvalier. On considérait que la situation était suffisamment catastrophique pour justifier un appui aux organismes canado-haïtiens voulant apporter leur aide à Haïti.

En ce qui concerne la contribution que nous recevons présentement de l'ACDI, nous avons une entente triennale, qui a été prolongée. Cet organisme nous verse annuellement 300 000 \$, et notre ratio de contrepartie est de l'ordre de 3 pour 1. En 1987, lorsqu'un organisme comme celui dont est issu M. Barthélys voulait réaliser un projet et qu'il fournissait pour ce faire 10 000 \$, il recevait en contrepartie une somme pouvant l'aider à réaliser un projet de 100 000 \$. Aujourd'hui, cette même contribution de 10 000 \$ pourrait l'aider à réaliser un projet de 40 000 \$. Il y a donc eu un resserrement des conditions.

À l'heure actuelle, les organismes canado-haïtiens sont par conséquent moins en mesure d'intervenir. Toutefois, on fait de son mieux avec ce qu'on a.

•(1715)

[Traduction]

M. Peter Goldring: À ma connaissance, notre financement s'établit selon un ratio de 10:100. La communauté doit recueillir 10 \$ pour recevoir 100 \$ d'aide.

M. Eric Faustin: C'était le cas. En 1987, le ratio était de un pour neuf. À l'heure actuelle, il est de un pour trois, de sorte qu'une organisation canado-haïtienne qui souhaite soutenir un projet en Haïti doit mettre plus d'efforts pour trouver davantage d'argent et offrir un niveau d'aide moindre à Haïti.

M. Peter Goldring: Je ne suis pas certain que cela relève de votre mandat, mais vous avez dit que sur les 3,4 millions d'Haïtiens, les deux tiers sont sous-employés ou au chômage.

Vous avez participé à des mini et à des micro-projets axés sur la formation et le développement. Avec des mini et des micro-projets et avec des projets du secteur tertiaire, si l'on veut aider le tiers des Haïtiens — rien de moins — qui ont besoin de travailler, si on veut pouvoir leur offrir des emplois, il faudrait faire appel aux secteurs privés et industriels. Il y a déjà eu un certain mouvement en ce sens si l'on songe à une compagnie comme Gildan Activewear, qui a fourni entre 4 000 et 5 000 emplois.

Pourriez-vous nous dire si votre organisation fait quoi que ce soit pour encourager l'intervention du secteur privé et si le financement de l'ACDI devrait tenir compte du fait que le développement civil est tributaire du développement commercial?

Autrement dit, dans notre comité comme dans d'autres également, on se demande si l'on ne devrait pas insister pour qu'une partie du financement visant à stimuler l'économie et à développer une micro-industrie serve aussi à encourager la participation de grandes entreprises.

[Français]

M. Eric Faustin: Je vais répondre en français parce que je suis plus à l'aise dans cette langue.

Indubitablement, il est indiqué de considérer l'effort du secteur privé. Cependant, on doit faire l'impossible pour trouver toutes les ressources disponibles en vue d'améliorer les conditions d'emploi en Haïti. Le secteur privé haïtien est un des moyens, mais il reste que pour le moment, le secteur informel est celui qui offre le plus grand nombre d'emplois. C'est lui qui a permis à l'économie et à la population haïtiennes de survivre. Qu'il s'agisse ou non d'emplois reliés à la production agricole, le ROCAHD tient à s'assurer qu'en accordant de l'aide à Haïti, on ne favorisera pas exclusivement le secteur privé au détriment du secteur communautaire.

[Traduction]

Mme Elena Alvarado: Puis-je ajouter quelque chose brièvement, s'il vous plaît?

[Français]

Nous parlons du secteur privé, et je peux vous dire que pendant les années d'insécurité et de violence, les industries ont presque totalement disparu en Haïti. Elles ont été saccagées. La plupart des infrastructures sont maintenant désuètes. Il faut réinvestir dans ce domaine. Il y a, par exemple, des ingénieurs qui travaillent en tant que chauffeurs.

[Traduction]

M. Peter Goldring: Mais Gildan est en croissance. C'est une entreprise en pleine croissance.

Mme Elena Alvarado: Oui. C'est une bonne chose. Mais pour l'instant, c'est uniquement...

Le président: Merci, monsieur Goldring.

Madame McDonough.

Mme Alexa McDonough: Très brièvement, j'essaie de mieux comprendre de quoi il retourne.

[Français]

du Regroupement des organismes canado-haïtiens pour le développement.

[Traduction]

Parlons-nous en l'occurrence d'ONG distinctes qui se sont regroupées sous une même structure parapluie. La structure de gouvernance de ces organisations a-t-elle une base haïtienne ou canadienne? C'est ma première question.

Au lieu de prendre beaucoup de temps du comité pour répondre, vous pourriez nous envoyer ces renseignements généraux pour que nous puissions avoir une idée de la portée et de la taille des projets, du nombre d'employés, etc. Je veux aussi avoir des précisions : quelle est la proportion des Haïtiens de la diaspora engagés dans cette entreprise qui sont rentrés ou qui comptent rentrer au pays, par rapport aux Haïtiens qui ne sont pas partis.

Voilà qui m'amène à poser une question connexe. On parle beaucoup de l'importance de l'aide de la diaspora. Pouvez-vous nous dire si elle est source de tensions? Serait-il possible que des personnes ayant quitté le pays — peut-être lors de certaines périodes très difficiles — et ayant pu bâtir des entreprises, faire des études, etc. soient encouragées à revenir, vraisemblablement pour assumer des postes de direction dans des établissements d'enseignement, dans diverses entreprises, quelles soient de nature commerciale ou non gouvernementale. Je veux savoir si c'est là une source de frictions ou de tensions, ou si un partenariat fondé sur l'esprit d'ouverture et l'entraide caractérise vraiment les projets que vous décrivez tous les deux.

•(1720)

M. Eric Faustin: Il y a deux questions.

Premièrement, ROCAHD est une organisation parapluie. Elle regroupe des associations de médecins, d'infirmières, d'ingénieurs, d'enseignants, ainsi que des associations locales composées de gens de différentes régions d'Haïti qui se sont regroupés et qui veulent s'investir dans des projets communautaires dans leur coin de pays.

Une liste des groupes haïtiens au Canada a été compilée par CSE International en 2004. Quelque 120 organisations haïtiennes y figuraient. La plupart ont une vocation locale: elles veulent aider les Haïtiens installés au Canada. Une soixantaine souhaitent s'investir dans des projets de développement en Haïti.

Nous regroupons 36 de ces 60 organisations. Autrement dit, ROCAHD est un organisme rassembleur. C'est sous son égide qu'on retrouve le plus grand nombre d'organisations canado-haïtiennes qui veulent venir en aide à Haïti. C'est la première chose.

Pour ce qui est de votre deuxième question, à savoir quel est l'accueil réservé par le peuple haïtien à la diaspora, quels sont ses rapports avec elle, la réaction est mitigée. La diaspora aide Haïti. De partout dans le monde, l'aide afflue vers Haïti à hauteur de 1,3 milliard de dollars. Sans cette aide, c'est bien simple, Haïti sombrerait. Les gens veulent louer une maison, envoyer leurs enfants à l'école, acheter de la nourriture et payer la facture d'électricité. Ils comptent sur leurs parents au Canada, aux États-Unis, en France ou ailleurs dans le monde, pour les aider à subvenir à leurs besoins quotidiens.

En revanche, la constitution d'Haïti ferme la porte aux membres de la diaspora. Elle exclut les Haïtiens qui ont adopté la citoyenneté d'un autre pays. On peut donc dire que la réaction est mitigée.

Si vous voulez retourner en Haïti pour créer une entreprise dans l'optique d'aider les gens, on vous accueillera à bras ouverts, mais pour ce qui est de participer à la vie politique, vous ne serez pas considéré pas comme un postulant légitime parce que vous avez quitté le pays. La réaction est mitigée.

• (1725)

Mme Elena Alvarado: Il y a environ 2 millions d'Haïtiens qui vivent à l'extérieur d'Haïti et il y a...

[Français]

ministre haïtien à l'extérieur. Par exemple, plusieurs de nos conseillers volontaires sont haïtiens. Je pense que dans la plupart des cas, ils sont bien reçus. Toutefois, ce sont des résidents permanents. Ils n'ont pas la nationalité canadienne.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je veux remercier les deux organisations, les deux groupes qui sont venus ici aujourd'hui.

J'aimerais poser une question, très rapidement.

Vous avez mentionné que votre entente de trois ans avec l'ACDI avait été prolongée. Quand expire-t-elle?

M. Eric Faustin: Elle devrait expirer le 30 juin de cette année. Nous nous attendons à ce qu'elle soit prolongée jusqu'en décembre parce que nous sommes en train de procéder à un examen en vue de déterminer quelles sont les meilleures occasions de développement et les meilleures possibilités pour nous d'intervenir en Haïti. Ce processus d'évaluation est en cours et nous attendons qu'ils soit complété avant de soumettre à l'ACDI un programme pour les trois prochaines années.

Le président: Vous avez aussi mentionné dans votre témoignage que le Canada avait déporté des criminels en Haïti, des individus qui avaient été accusés, condamnés et déportés. Savez-vous combien de criminels ont été renvoyés en Haïti à partir du Canada?

M. Eric Faustin: Je n'ai pas les chiffres à jour. Hier, j'ai appelé au consulat d'Haïti pour obtenir les chiffres exacts. Mais avant de travailler dans le domaine du développement international, je travaillais dans un centre communautaire haïtien et, à cette époque, on disait que les autorités voulaient renvoyer 800 criminels en Haïti.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Cela se passe chaque année?

[Traduction]

M. Eric Faustin: Non, c'était 800 personnes au total.

Je ne travaille plus au centre communautaire depuis 1999, et je n'ai pas les chiffres récents.

Le président: Mais vous avez dit que ce n'est pas dans le meilleur intérêt d'Haïti de les renvoyer là-bas.

M. Eric Faustin: Non, parce qu'à l'heure actuelle, le pays n'est pas en mesure d'affronter ce problème. Ces criminels sont considérés comme les cols bleus du crime en Haïti. Ils savent comment fonctionne le système.

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venus comparaître.

Nous allons suspendre nos travaux pendant une minute ou deux, et je demanderais aux membres du comité de rester. Nous devons examiner deux motions et discuter brièvement des travaux futurs.

• (1729)

_____ (Pause) _____

• (1732)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je ne voudrais pas que cette réunion s'éternise. Nous voulions discuter des travaux du comité. Il y a essentiellement trois choses sur votre ordre du jour relativement aux travaux du comité. Premièrement, les avis de motion de Mme Lalonde; deuxièmement, le rapport du sous-comité du programme et de la procédure, qui est notre comité directeur. La greffière me laisse savoir que nous pourrions sans doute siéger à huis clos pour discuter de la troisième chose, soit le budget proposé pour un éventuel voyage, qui est peut-être seulement un rêve pour certains, dans un gouvernement minoritaire.

Madame Lalonde, vous avez présenté deux motions. Voulez-vous prendre la parole au sujet de vos motions, s'il-vous-plaît?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, pour ce qui est de celle traitant du commerce des armes, nous pourrions attendre à mardi prochain. Nous recevrons alors des représentants d'OXFAM. Nous pourrions leur poser toutes les questions voulues. Est-ce que cela vous convient?

[Traduction]

Le président: Très bien. Nous pouvons reporter les motions à mardi. Nous allons discuter de l'autre dans le deuxième rapport.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Alors, adoptons-la.

[Traduction]

Le président: Donc, mardi prochain, nous examinerons les avis de motion.

Le second point des travaux du comité concerne sur le rapport du sous-comité du programme et de la procédure, le comité directeur...

Oh, vous voulez parler au sujet de la seconde motion.

Madame Lalonde, au sujet de la seconde motion.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Monsieur le président, j'ai proposé cette motion dans la foulée du rapport sur lequel nous avons travaillé. Si vous vous souvenez bien, nous espérons avoir une position unanime et obtenir la collaboration des deux parties.

À l'époque, on avait discuté du fait que le Canada donnait une aide directe à l'Éthiopie, mais ne donnait rien à l'Érythrée. Or, Lloyd Axworthy, qui n'a pas toujours été mon idole et qui n'était plus membre du Parti libéral, avait été nommé, par Kofi Annan, intermédiaire entre l'Érythrée et l'Éthiopie, afin d'essayer de faire accepter par l'Éthiopie le tracé de la frontière établi par un comité des Nations Unies. À l'origine, l'Éthiopie s'était engagée par sa signature à respecter ce tracé. Lloyd Axworthy avait essayé d'intervenir, mais n'en avait pas été capable. Il avait mentionné au présent comité — je l'ai lu dans son rapport — qu'il trouvait étrange que l'ACDI fournisse de l'aide directe à ce pays, sans faire remarquer à ses représentants que l'Éthiopie s'était engagée à respecter les frontières. À l'époque, j'avais essayé de faire ajouter cela à la motion, mais on ne s'était pas entendus sur ce point.

Aujourd'hui, je sais que M. Obhrai présentera un amendement, car il y a une information que je j'ignorais. Il m'a dit que le Canada ne donnait plus d'aide directe à l'Éthiopie, comme la Grande-Bretagne et d'autres pays, compte tenu des problèmes démocratiques et autres qui ont été vécus en Éthiopie. De l'aide transite par les Nations Unies, mais plus par l'Éthiopie. Il va donc lire un amendement à la motion, avec lequel je suis d'accord. Cependant, la motion prévoit de demander au Canada d'aider davantage l'Érythrée, non pas de façon directe, mais par le biais du Programme alimentaire mondial.

Cela compléterait la motion, car on en avait discuté à quelques reprises. On voulait que cette motion reflète l'idée d'aider les deux pays à s'entendre et de les traiter de façon équitable. C'est l'esprit qui nous animait.

• (1735)

[Traduction]

Le président: C'est un amendement amical?

[Français]

Mme Francine Lalonde: Oui.

[Traduction]

Le président: Pouvons-nous entendre l'amendement amical? Ensuite, si nous voulons discuter de cela, fort bien, mais nous allons entendre l'amendement amical.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Avant d'aborder cet amendement, je dois dire que je suis d'accord avec Mme Lalonde. Bien des choses se sont passées; il y a eu des pourparlers. Par conséquent, en tenant compte du fait que l'intention de la motion principale n'a guère changé, comme l'a dit Mme Lalonde, nous envoyons ce message : Que le Comité, en ajout à son rapport 7 du 17 mai 2005, recommande instamment au gouvernement de donner suite à ce rapport et de continuer de suspendre l'aide budgétaire générale accordée à l'Éthiopie, à l'instar de plusieurs autres pays donateurs.

Pour le reste, ça va, sauf qu'à mon avis, le Canada devrait continuer à fournir de l'aide à l'Érythrée.

[Français]

Mme Francine Lalonde: En ce moment, l'aide à l'Érythrée est très peu élevée. C'est 1 p. 100 du Programme alimentaire mondial qui vient du Canada. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit ceci dans ma motion: « [...] suggère au gouvernement d'aider l'Érythrée, un des pays les plus pauvres du monde. »

[Traduction]

Le président: D'accord.

[Français]

Mme Francine Lalonde: C'est bien, j'accepte l'expression « d'aider davantage ».

[Traduction]

Le président: Je vais demander à notre greffière de lire la motion modifiée, à moins que quelqu'un d'autre veuille... il serait bon d'entendre d'abord la motion modifiée et ensuite, si nous voulons discuter...

La greffière du comité: La motion se lit comme suit :

Que le comité, en ajout à son rapport 7 du 17 mai 2005, recommande instamment au gouvernement de donner suite à ce rapport et de continuer de suspendre l'aide budgétaire générale accordée à l'Éthiopie, à l'instar de plusieurs autres pays donateurs tels que la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que la situation politique s'améliore à la satisfaction du Conseil de sécurité des Nations Unies; et suggère au gouvernement de continuer d'aider...

M. Deepak Obhrai: Si vous voulez « continuer », pas de problème.

Une voix : D'aider « davantage »...

La greffière: D'aider « davantage »? D'accord.

• (1740)

Le président: Quelqu'un veut-il ajouter quoi que ce soit à la motion?

(La motion est adoptée [voir le *Procès-verbal*].)

Le président: C'est tout pour les motions. Passons au deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de passer à huis clos, n'est-ce pas? Avez-vous un exemplaire de votre rapport?

Le sous-comité s'est réuni le mardi 13 juin pour étudier les travaux du comité et a convenu de faire les recommandations suivantes.

1. Que des représentants d'Oxfam Québec soient invités à comparaître devant le Comité le mardi 20 juin 2006.

Ils seront ici le mardi 20 juin.

2. Que des représentants de Droits et Démocratie soient invités à comparaître devant le Comité au sujet de l'étude sur Haïti le mardi 20 juin 2006.

Ils sont dans l'impossibilité de comparaître à cette date. Ils rencontrent le ministre.

3. Que Robert Greenhill, président de l'ACDI, soit invité à comparaître devant le Comité le 21 juin 2006, de 15 h 30 à 16 h 30.

Il accompagnait le ministre la dernière fois, mais certains d'entre nous ont jugé qu'il serait bon de lui demander de revenir.

4. Que le Comité se réunisse pour discuter des travaux futurs le 21 juin 2006, de 16 h 30 à 17 h 30.

5. Que le Comité renvoie les demandes de comparution de Falun Gong et de la Fédération vietnamienne du Canada au Sous-comité des droits internationaux de la personne.

6. Que la greffière du Comité soit autorisée à distribuer le rapport de 2004 du Comité sur le VIH/sida à tous les membres du Comité.

7. Que, dans le cadre de l'ébauche d'une étude future sur le développement de la démocratie, la greffière, en collaboration avec le président, prépare des propositions budgétaires au nom du Comité concernant le voyage proposé aux États-Unis et en Europe, et que le président soit autorisé à présenter ce budget au Sous-comité du budget du Comité de liaison.

Je voulais demander aux députés qui ont fait partie du comité directeur si cela correspond à leur compréhension du rapport?

M. Peter Van Loan: Je pense que c'est juste. Je voulais simplement demander à la greffière ou au chercheur de s'assurer de nous distribuer une copie du rapport avant la comparution de M. Greenhill...

Une voix : Nous l'aurons bientôt. Je pense qu'il est encore en...

M. Peter Van Loan : Est-il encore en cours de traduction?

Il faudrait que tout le monde ait un exemplaire de cet ancien rapport de l'ACDI, et aussi que M. Greenhill sache que c'est l'une des choses dont nous souhaitons qu'il nous parle.

Une voix : [Inaudible—Éditeur]

M. Peter Van Loan : D'accord. Cela n'était pas précisé ici. Il n'est pas nécessaire que ce le soit, mais je voulais m'assurer que ce sera fait.

Le président: Madame Lalonde.

[Français]

Mme Francine Lalonde: En ce qui a trait au deuxième point, qui porte sur Droits et Démocratie, on s'était dit que le travail qui avait été fait était vraiment très remarquable. Ne peuvent-ils vraiment pas envoyer quelqu'un, puisqu'ils sont plusieurs?

La greffière: Quand je les ai contactés, ils m'ont dit qu'ils avaient une réunion avec le ministre.

Mme Francine Lalonde: A-t-elle lieu à la même heure?

La greffière: Elle aura lieu de 16 heures à 17 heures. Ils ne peuvent pas changer l'heure.

[Traduction]

Le président: Mme Lalonde allait partir le mercredi, alors je ne sais pas...

Une voix : [Inaudible—Éditeur]

Le président : Mais dans ce cas, vous ne seriez pas ici pour cela.

[Français]

Mme Francine Lalonde: Cela ne me dérangerait pas de ne pas être ici. Je préfère que vous les entendiez plutôt que d'insister d'être présente. Cela vaut vraiment la peine. On pourrait ainsi inverser les choses. M. Greenhill pourrait peut-être venir.

[Traduction]

Le président: Monsieur Patry.

M. Bernard Patry: Nous pourrions peut-être simplement supprimer « le mardi 20 juin », et essayer de trouver un autre

moment qui convienne? Si les témoins ne peuvent venir à seize heures parce qu'ils rencontrent le ministre — et je pense qu'il est important qu'ils le rencontrent pour des questions de budget, cela m'apparaît essentiel pour eux... Si ce n'est pas possible, nous pourrions avoir une discussion avec eux à l'heure du lunch. Nous pourrions faire cela un mardi.

Nous laisserons cela entre vos mains. Supprimez tout simplement « le 20 juin ». Cela pourrait se faire à n'importe quelle date d'ici le 21.

• (1745)

Le président: Le comité peut-il me donner des directives au sujet des travaux futurs pour le 21 juin? Nous avons prévu une heure entière pour les travaux futurs. Il y aura certaines discussions au sujet de l'automne, mais souhaitez-vous...?

M. Peter Van Loan: Je croyais que l'on devait discuter de l'ébauche du rapport et donner des directives au chercheur, ce qui peut nous occuper facilement pendant une heure.

Le président: D'accord. Voilà ce que je propose. Le 21 tombe un mercredi, n'est-ce pas? Par conséquent, qu'arriverait-il si nous...

[Français]

Mme Francine Lalonde: M. Greenhill pourrait-il venir mardi?

La greffière: J'ai contacté son bureau, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Je peux changer de date.

[Traduction]

M. Bernard Patry: Faites simplement votre possible.

Le président: Nous allons essayer d'arranger cela. Le temps nous presse car nous n'avons que deux jours, le 20 e le 21.

M. Bernard Patry: Ne mettez pas le 21 juin de 15 h 30 à 16 h 30. S'ils viennent de 16 h 30 à 17 h 30, cela importe peu. Ne précisez pas d'heure; faites simplement votre possible. Nous sommes tous d'accord.

Le président: Pour me guider, que pensez-vous d'avoir un dîner de travail le 21 de 17 h 30 à 18 h 30? Il nous faudra peut-être faire venir des gens du budget, pour pouvoir commander des sandwiches. Est-ce que ce sera suffisant?

Des voix : D'accord.

Le président : Très bien, c'est réglé — exactement comme cela me plaît.

Ensuite, nous essaierons de faire revenir Droits et Démocratie.

Voilà pour le rapport du comité directeur. Adopté?

Des voix : Adopté.

Le président: Le rapport est adopté.

Le troisième et dernier point est le budget. J'ai demandé à notre greffière de préparer... nous avons deux budgets pour commencer. Deux budgets ont été adoptés.

On nous a demandé de passer à huis clos. Interrompons-nous pendant une dizaine de secondes et continuons à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.